RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

CE QU'IL FAUT SAVOIR

1

OBJECTIFS

- 2 à 2,5 Mds €/an (2026-2029)
- 4 Mds €/an dès 2030

2

MESURES

- Durée minimale d'emploi + longue
- Période de référence réduite

3

CALENDRIER

- Accord attendu 15 nov. 2025
- Application 1er janv. 2026

4

RÉACTIONS

- Mobilisation syndicale
- Négociations tendues

5

IMPACTS RH

- Règles + complexes
- Veille réglementaire nécessaire

cegape